

Séance du 25 mai 2020

PROCES VERBAL

- DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL,
 - DE L'ELECTION DU MAIRE,
- DE LA DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET LEUR ELECTION, AINSI QUE
- DE L'ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS, CORRESPONDANTS, ET MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

L'an deux mille-vingt, le vingt cinq du mois de mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIC, Maire.

Présents : RIEU Laury, PUTSCHER Nadège, KREMER Daniel, VIC Jérôme, LIMOUSIS Alain, FLEURET Gérard, YZERD Camille, VIC Nathalie, FERNANDEZ José, BROUET Sandrine, FABRE Stéphan.

Absents : néant

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020.

En raison de la situation sanitaire, conformément aux dispositions de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 et selon les conditions fixées par l'article L. 2121-18 du CGCT, la réunion s'est déroulée à huis-clos.

1/ Installation des conseillers municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme VIC, Maire qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner Madame Camille YZERD pour assurer ces fonctions.

2/ Election du Maire

Monsieur Daniel KREMER, le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil et dénombre 11 conseillers présents.

Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé son bulletin de vote fermé dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. Jérôme VIC : dix (10) voix.

Monsieur Jérôme VIC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé.

3/ Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la création de deux (2) postes d'adjoints au Maire.

4/ Election des adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection des Adjoints au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

- Election du 1^{er} Adjoint :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé son bulletin de vote fermé dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 0

- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. Stéphan FABRE : dix (10) voix.

Monsieur Stéphan FABRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Adjoint et est immédiatement installé.

- Election du 2ème Adjoint :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé son bulletin de vote fermé dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. Daniel KREMER : dix (10) voix.

Monsieur Daniel KREMER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} Adjoint et est immédiatement installé.

5/ Election des délégués aux syndicats, correspondants et membres des commissions communales

- En application de l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection des délégués des divers syndicats auxquels la commune est adhérente.

A l'unanimité, ont été élus les membres suivants :

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ALES AGGLOMERATION :**

Titulaire : M. VIC Jérôme, Maire

Suppléant : M. FABRE Stéphan, 1er Adjoint

- **PAYS CEVENNES :**

Titulaire : M. VIC Jérôme

Suppléants : Mme PUTSCHER Nadège – M. FABRE Stéphan – Mme YZERD Camille

- **SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD (SMEG) :**

Titulaires : M. VIC Jérôme – M. KREMER Daniel
Suppléants : M. FLEURET Gérard – M. RIEU Laury

- **Etablissement Public Territorial de Bassin Gardons (EPTB GARDONS) :**

Titulaire : M. VIC Jérôme
Suppléant : M. FABRE Stéphane

- **OFFICE DE TOURISME :**

Mmes VIC Nathalie - PUTSCHER Nadège – YZERD Camille

- **CORRESPONDANT DEFENSE :**

M. RIEU Laury

- **CORRESPONDANT REGROUPEMENT SCOLAIRE MARTIGNARGUES-ST ETIENNE DE L'OLM-ST CESAIRE DE GAUZIGNAN-ST JEAN DE CEYRARGUES :**

M. VIC Jérôme – M. FABRE Stéphane – Mme YZERD Camille

- **REFERENT « chemins de randonnée » :**

M. FLEURET Gérard – M. LIMOUSIS Alain

- **CORRESPONDANT CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard) :

Titulaire : M. VIC Jérôme
Suppléant : M. FLEURET Gérard

- **CORRESPONDANT AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :**

M. VIC Jérôme – M. KREMER Daniel – Mme VIC Nathalie

Les noms des délégués seront notifiés aux divers syndicats afin de mettre en place les nouveaux Conseils Syndicaux

- II. En application de l'article L.2121-22 du CGCT qui permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement des conseillers municipaux, il est ensuite procédé à la désignation des divers membres

A l'unanimité, ont été élus les membres suivants :

- **Commission Appel d'Offre et Adjudication / Finances :**

MM. VIC Jérôme - KREMER Daniel - FERNANDEZ José - FABRE Stéphane – LIMOUSIS Alain – FLEURET Gérard – RIEU Laury

- **Commission Environnement – Voirie et réseaux – Bâtiments :**

MM. VIC Jérôme - FABRE Stéphane - KREMER Daniel - FLEURET Gérard - FERNANDEZ José.
MMES PUTSCHER Nadège – Vic Nathalie

- **Commission Festivités – Jeunesse & Sports – Affaires Culturelles – Informations – Site internet :**

Mmes BROUET Sandrine, YZERD Camille, PUTSCHER Nadège - M. RIEU Laury

- **Commission Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme**

L'ensemble du conseil municipal : MM. VIC, FABRE, KREMER, RIEU, LIMOUSIS, FLEURET, FERNANDEZ – Mmes PUTSCHER, BROUET, YZERD, VIC.

- **Suivi des projets :**

L'ensemble du conseil municipal : MM. VIC, FABRE, KREMER, RIEU, LIMOUSIS, FLEURET, FERNANDEZ – Mmes PUTSCHER, BROUET, YZERD, VIC.

- **Responsables de la gestion de la salle polyvalente / Prêt tables bancs :**

MM. FABRE – RIEU – LIMOUSIS - Mme YZERD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.



LE MAIRE
Jérôme VIC